

Concours : CAPET et CAFEP externes

Section : économie et gestion

Option : informatique et systèmes d'information

Session 2017

Rapport de jury présenté par :

Christine Gaubert-Macon

présidente du jury

SOMMAIRE

Message de la présidente du concours	3
Description du concours	4
Composition du jury	5
Commentaires des épreuves d'admissibilité	
Épreuve de synthèse	6
Composition de sciences de gestion	21
Commentaires des épreuves d'admission	
Épreuve de mise en situation professionnelle	28
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier	34
Annexe 1 : exemples de sujets de mise en situation professionnelle	40

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONCOURS

Le CAPET externe économie et gestion option *informatique et systèmes d'information* (option D) a ouvert pour la première fois à la session 2014 tandis que le CAFEP a ouvert pour la première fois à la session 2015.

Ces concours visent à recruter des professeurs capables d'enseigner principalement dans les classes de la série STMG (sciences et technologies du management et de la gestion¹), en particulier dans la spécialité SIG (systèmes d'information de gestion) et les sections de techniciens supérieurs du domaine des services, en particulier dans la spécialité SIO (services informatiques aux organisations). Ils pourront également être amenés à prendre en charge des enseignements d'économie et gestion notamment les sciences de gestion en classe de 1^{ère} et le management en classes de STMG comme en sections de techniciens supérieurs (STS). Par ailleurs ces enseignants pourront assurer l'accompagnement personnalisé² dans les classes de lycées, l'enseignement d'informatique et sciences du numérique en terminale S, l'enseignement facultatif d'informatique et création numérique dans les séries de la voie générale³ ou encore les enseignements d'exploration tels que les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ou informatique et création numérique⁴.

Le jury attend des candidats une bonne maîtrise des concepts scientifiques, des technologies et des outils, dans leur actualité, conformes au programme du concours et au niveau de qualification requis, mais aussi qu'ils soient capables de se projeter dans leur futur métier, notamment en ayant pris connaissance des programmes et référentiels d'enseignement ad hoc. La variété des enseignements à prendre en charge nécessite une solide préparation dans le domaine de l'informatique mais aussi en management, en économie et en droit.

Il attend également que la candidate ou le candidat, en tant que potentiel agent du service public d'éducation, prenne en compte les valeurs portées par le système éducatif et notamment celles de la République. Ainsi dans le cadre des épreuves d'admission de cette session, les candidats ont été questionnés sur les valeurs de la République et la laïcité.

Les candidats trouveront dans les pages qui suivent des conseils pour se préparer aux épreuves de la session 2018. Par ailleurs le site du ministère et celui du réseau de ressources CERTA⁵ publient également des informations nécessaires à leur préparation.

¹ Les programmes sont disponibles à l'adresse

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59308

et les documents d'accompagnement sont accessibles à l'adresse

<http://eduscol.education.fr/pid26364/enseignements-technologiques-stmg.html>

² Ce nouvel enseignement a été mis en place lors de la réforme du lycée en septembre 2010 :

<http://eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html>

³ Le programme et l'épreuve en terminales L et ES sont disponibles à l'adresse <http://eduscol.education.fr/cid116287/epreuve-facultative-d-informatique-et-creation-numerique-en-series-es-et-l.html>

⁴ Cet enseignement est proposé dans certains établissements à partir de la rentrée 2015 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91849

⁵ <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html> et <http://www.reseaucerta.org/concours-recrutement>

DESCRIPTION DU CONCOURS

Les épreuves

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361583&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Le programme de la session 2017 du concours est disponible à l'adresse :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externes/84/1/p2017_capet_ext_eco_gest_564841.pdf

Le calendrier

Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu les 16 et 17 mars 2017.

Les épreuves d'admission ont eu lieu du 6 juin au 9 juin 2017 au lycée Léonard de Vinci à Levallois-Perret⁶.

Statistiques générales

		CAPET	CAFEP
Général	Postes mis au concours	13	4
	Candidats inscrits	195	47
	Candidats présents	56	22
Admissibilité	Candidats admissibles	28	8
	Moyenne des candidats ayant composé	8,59	8,90
	Moyenne des candidats admissibles	11,09	11,65
	Moyenne de la dernière ou du dernier admissible	7,55	9,50
Admission	Candidats admis	13	4
	Moyenne des candidats admissibles (ensemble des épreuves)	11,36	12,68
	Moyenne des candidats admis (ensemble des épreuves)	13,37	14,73
	Moyenne de la dernière ou du dernier admis	11,08	14,12

⁶ Le lieu de déroulement des épreuves d'admission pour la session 2018 peut changer, notamment il peut se situer en dehors de l'Île de France.

COMPOSITION DU JURY⁷

GAUBERT-MACON	Christine	Inspectrice générale de l'éducation nationale	Présidente
VIGNOLLES	Michel	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional	Vice-président
MONDET	Olivier	Professeur agrégé	Secrétaire général
BERNARD	Laurence	Professeure certifiée	
CARMIGNAC	Laurent	Professeur certifié	
CASTEL	Gaëlle	Professeure agrégée	
D'AMICO	Grégory	Professeur certifié	
GIMENO	Corinne	Professeure agrégée	
LE GRAND	Bénédicte	Professeure des universités	
LEGRAND	Annick	Professeure certifiée	
LEMOING	Emmanuel	Professeur certifié	
PARRADO	Alexandre	Professeur certifié	
POTAR-GOUVENAUX	Stella	Professeure certifiée	
SALINESI	Camille	Professeur des universités	
SANCHEZ	Roger	Professeur agrégé	
SPEZZATTI	Robert	Professeur certifié	
TORMENTO	Sylvie	Professeure agrégée	
VALENTE	Patrizio	Professeur certifié	

⁷ La publication de la composition du jury est disponible à l'adresse
http://media.devenirensignant.gouv.fr/file/capet_externe/79/9/a2017_capet_externe_eco_gest_informatique_729799.pdf

COMMENTAIRES SUR LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

1. Résultats obtenus

Nombre de copies :	78
Distribution des notes	
Moyenne	9,71
Note la plus élevée	18,0
Note la plus basse	4,0
Répartition des notes	
Inférieures à 5	10%
Comprises entre 5 et moins de 8	24%
Comprises entre 8 et moins de 10	18%
Comprises entre 10 et moins de 12	15%
Comprises entre 12 et moins de 15	15%
Égales ou supérieures à 15	17%

2. Analyse du sujet⁸

L'épreuve de synthèse (durée 5 h / coefficient 1) comporte deux parties :

- une synthèse argumentée à partir de la formulation d'une problématique relevant du management des organisations et réalisée à partir d'un dossier documentaire fourni en annexe ;
- des réponses à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. La candidate ou le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

2.1. La synthèse

La synthèse attendue s'appuie sur tous les documents du dossier sans ajout de données supplémentaires. Elle ne reflète pas l'avis de la candidate ou du candidat. Elle comprend une argumentation structurée, une introduction et une conclusion.

Le dossier fourni aux candidats contenait 11 documents de sources variées (extraits d'ouvrages, sites internet, revues...), de longueur et de nature différentes (textes et graphique) faisant référence à des auteurs en management et d'un niveau en lien avec les exigences d'un concours de recrutement de professeurs.

⁸ Le sujet est publié à l'adresse <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

L'élaboration d'une synthèse nécessite une analyse préalable du sujet et des termes clés, une exploitation rigoureuse de chaque document permettant d'extraire les idées essentielles et de faire émerger une problématique. La note de synthèse rédigée doit également faire état d'une maîtrise correcte de la langue française (syntaxe, grammaire et orthographe) et respecter une longueur définie dans le sujet, soit 1 300 mots (+/-10 %).

Pour cette session 2017, le dossier avait pour thème "L'organisation du travail dans les entreprises".

Ce thème reflète un enjeu majeur pour les entreprises soumises à des contraintes de nature diverse (performance, compétitivité, adaptation à l'environnement, entre autres) tant dans le secteur industriel que dans celui des services. Par ailleurs, l'organisation du travail dans les entreprises relève de l'exercice du pouvoir de direction, qui nécessite la mise en œuvre de divers modes de coordination et subit l'influence croissante de l'évolution des technologies de l'information et de la communication.

Présentation des idées essentielles par document

Ce relevé des idées essentielles de chaque document constitue la première étape de l'exercice de synthèse.

Les documents 3, 4, 5, 9 et 10 abordent les notions-clés, les théories et les auteurs.

Les documents 1, 5, 7 et 8 fournissent des exemples concrets.

Les documents 1,2, 5, 6, 10 et 11 apportent des notions et des éclairages complémentaires.

DOCUMENTS	IDÉES ESSENTIELLES
Document 1 "Favi, l'usine qui tourne sans chef"	<ul style="list-style-type: none"> • Chez Favi, la direction fait confiance à ses salariés. • Les responsables hiérarchiques sont remplacés par des "leaders" cooptés qui assurent la coordination des ateliers. • Réduire les niveaux hiérarchiques et limiter les fonctions support conduit à responsabiliser les salariés et favoriser la solidarité, pour gagner en efficacité (=> croissance de la productivité, du CA et résultat d'exploitation supérieurs à la concurrence). • Les propositions d'amélioration et la prise d'initiatives sont appliqués et récompensés et, pour chacun, la direction de Favi cherche à réduire la routine négative (rotation des postes).
Document 2 "Les défis de la robotique industrielle et de services professionnels"	<ul style="list-style-type: none"> • La robotisation modifie de façon croissante l'organisation du travail industriel : pour les hommes, la supervision remplace l'exécution des tâches de production, notamment les plus "3D" ("<i>dull, dirty, dumb</i>"). • Avec 124 robots pour 10 000 employés, les entreprises françaises sont en retard par rapport à l'Allemagne ou au Japon, mais aussi à l'Italie. • Les PME ont besoin d'utiliser des robots rapidement reprogrammables pour s'adapter à des séries courtes de production et à des changements fréquents de fabrication.

<p>Document 3 "Le lean au service du client"</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le <i>lean</i> : l'approche industrielle initiée par Toyota pour accroître la satisfaction des clients en augmentant la qualité tout en réduisant les coûts. • Formalisé par Womack et Jones qui montrent que le <i>lean</i> investit désormais les services.
<p>Document 4 "Le fordisme et le taylorisme sont-ils dépassés ?"</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition de l'organisation du travail. • L'organisation du travail influencée par Smith, puis par les principes de Taylor (OST), puis de Ford. • Principes du taylorisme (division horizontale et verticale du travail et chronométrage) et fordisme (OST+ chaîne de montage). • Avantages de l'OST : gains de productivité, hausse du profit... • Limites de l'OST : école des relations humaines (expérience Hawthorne) qui met en évidence la considération pour les salariés augmente leur productivité et les limites de la parcellisation du travail (déqualification, absentéisme, taux de rotation, baisse de la productivité). • Aménagements (sans remise en cause du taylorisme) : la rotation des postes, l'élargissement des tâches, l'enrichissement du travail ou les groupes semi-autonomes.
<p>Document 5 "Taiichi Ohno, l'homme qui pensait à l'envers"</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Problématique de Toyota : augmenter la productivité à volume constant. • Innovations : <ul style="list-style-type: none"> - suppression des stocks inutiles : "juste à temps", - automatisation (autonomie et automatisation) soit une rupture avec l'ouvrier fordien. • Responsabilisation des ouvriers non spécialisés, recherche constante d'améliorations. • Les ingénieurs et managers doivent aller dans les ateliers et écouter les propositions d'amélioration des ouvriers, développement des compétences des opérateurs. • Mais difficultés de mise en œuvre au départ : difficultés d'acceptation des méthodes par l'encadrement, intensification du travail.
<p>Document 6 "L'impact du <i>lean</i> sur le risque psychosocial"</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les troubles musculo-squelettiques (TMS) et les risques psycho-sociaux (RPS) se multiplient, en partie à cause du <i>lean</i>. • Facteurs explicatifs : flux tendus, stress lié à la gestion des aléas. • Il faut passer de l'évaluation actuelle des RPS à des mesures de prévention primaire.
<p>Document 7 "Les nouvelles méthodes de travail qui vous attendent"</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fin du dogme : salariés tous réunis au même endroit, au même moment, pour travailler sous le regard de leur supérieur hiérarchique. • Télétravail : 14 % des salariés le pratiquent de façon formelle - via un avenant au contrat de travail - ou informelle. La moitié des entreprises du CAC 40 ont signé un accord. • Avantages : collaborateurs plus motivés, jusqu'à 25 % plus productifs, bon outil de fidélisation. Mais risque de ne pas "décrocher" de son poste. • Le lieu de travail ne se limite plus aux locaux de l'entreprise : les lieux annexes ou partagés, (espaces de <i>co-working</i>) offrent plus de flexibilité. • Moins de barrières hiérarchiques pour faire place à des organisations plus

	<p>plates et souples (ex : Google France, Favi, Poul). <ul style="list-style-type: none"> • Chez Google France, confiance et responsabilisation des salariés <i>a priori</i>. Mais contrôle <i>a posteriori</i> des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. </p>
Document 8 "Centres d'appels : les usines du futur"	<ul style="list-style-type: none"> • Centre d'appels "Phoning" : travail fortement rationalisé, évoque le taylorisme (contrôle permanent du rythme de production des opérateurs par le système technique, impératif de rentabilité, standardisation des processus). • Sentiment de dévalorisation chez les salariés. • Mais les aspects qualitatifs du travail sont également déterminants pour assurer la satisfaction des clients et la performance. • Les salariés doivent simultanément se plier à des exigences quantitatives fortes et faire preuve de finesse et de compétences relationnelles (néo taylorisme).
Document 9 "La théorie des firmes A et J"	<ul style="list-style-type: none"> • Thèse de Masahiko Aoki : Firme de type A (américain ou hiérarchique) possède un mode d'organisation rigide et la firme de type J (japonais ou horizontal) possède une organisation du travail souple et sans fonction figée. • La coordination dans la firme A repose principalement sur la hiérarchie, alors que dans la firme J l'incitation est valorisée. • Conclusion : la firme J semble plus efficiente du fait de la coordination horizontale et de la rotation des tâches, alors que la firme A, adaptée à la grande série standardisée peine à s'adapter dans un environnement changeant.
Document 10 "Mutation du management et nouvelles organisations de travail"	<ul style="list-style-type: none"> • Management en mode projet : faire travailler ensemble, pour un temps donné des compétences complémentaires. • Avantages : réduire les coûts tout en motivant les employés, organisation du travail plus flexible conjuguée à l'organisation du travail en réseau grâce aux technologies de l'information et de la communication (dont réseaux sociaux d'entreprise). • Coordination à la fois verticale (hiérarchique) et horizontale (coopération). • Difficultés des managers qui doivent stimuler l'autonomie et la coopération des salariés, tout en appliquant un système de contrôle traditionnel : <i>reporting</i> chiffré et évaluations individuelles. • Le manager : arbitre entre la stratégie de la direction, l'autonomie et le contrôle des salariés mais aussi le système d'information lié aux nouvelles formes de travail en réseau.
Document 11 "Les recherches et les apports de T. Burns et G.M. Stalker"	<ul style="list-style-type: none"> • Deux formes de structures d'entreprise : mécaniste et organique, aucune n'étant supérieure à l'autre. • Organisations mécanistes : formalisées, centralisées, adaptées aux environnements stables et complexes ; travail routinier, rationalisé, standardisé, spécialisé ; coordination par la hiérarchie statutaire. • Organisations organiques : flexibles, réactives, adaptées aux environnements instables ; coordination par ajustement mutuel (horizontal), hiérarchie légitimée par les compétences.

Problématiques possibles

Comment l'organisation du travail peut-elle contribuer à la performance de l'entreprise ?

Quels sont les enjeux de l'organisation du travail ?

Existe-t-il un mode d'organisation du travail efficient ?

Plans possibles

I - Optimiser la production dans un environnement stable

A - La recherche de productivité fondée sur les volumes

B - Hausser le niveau de qualité de la production

II - S'adapter aux évolutions rapides d'un environnement turbulent

A - La recherche de combinaisons productives flexibles

B - Le couple productivité-flexibilité fondé sur la responsabilisation des salariés

Autre plan possible

I - Les formes classiques de l'organisation du travail

II - Les formes hybrides, actuelles de l'organisation du travail

Le jury a accepté toute proposition de problématique et de plan pertinents eu égard au sujet de la synthèse et aux documents fournis.

2.2 Questions dans le domaine économique ou juridique

Dans l'une comme dans l'autre des disciplines, les réponses attendues doivent être structurées mais concises. Les candidates et les candidats doivent être capables de mobiliser des connaissances théoriques, de structurer leur réponse et de l'illustrer à partir d'exemples issus de l'actualité juridique, économique et/ou sociale.

Cette seconde partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité des futures enseignantes et des futurs enseignants à condenser, dans une réponse concise, les éléments essentiels permettant de résoudre une problématique, sans verbiage, ni exposé factuel.

Le jury rappelle que cette seconde partie de l'épreuve n'implique pas l'exploitation du dossier documentaire.

Choix 1 : Questions économiques

1. Quels sont les déterminants de la productivité du travail ?

2. Comment les pouvoirs publics interviennent-ils dans la lutte contre le chômage ?
3. Le protectionnisme est-il favorable aux salariés ?

Choix 2 : Questions juridiques

1. Quelles sont les conditions de validité d'un contrat ?
2. Dans quelle mesure le régime juridique de l'activité professionnelle contraint-il la liberté d'organisation du travailleur ?
3. Comment le droit gère-t-il le risque lié à la santé et à la sécurité au travail ?

Éléments de réponses possibles

Le jury précise qu'il n'attendait pas la totalité des arguments développés ci-dessous pour attribuer la note maximale. De même, les argumentations pouvaient être structurées de façon différente.

Questions d'ordre économique

1. Quels sont les déterminants de la productivité du travail ?

Définition

La productivité du travail est le rapport entre la production réalisée et la quantité de travail nécessaire pour l'effectuer (Quantité produite / Quantité de facteur travail utilisé).

Les déterminants microéconomiques

- Les pratiques de management des ressources humaines visent à améliorer la performance du facteur travail à court et long terme. L'organisation du travail, les conditions de travail, les conditions de rémunération, la mobilité vers des activités plus productives, la politique de formation, etc. sont autant de déterminants de la productivité du travail.
- Les investissements (immatériels et matériels) influencent le rapport entre travail et production dans une organisation (ex : TIC, matériel industriel, ...).

Les déterminants macroéconomiques

- Les innovations technologiques (« grappes d'innovations » de Schumpeter) ont un impact global sur la productivité du travail dans une économie dans certains secteurs (exemple des TIC dans le secteur tertiaire).
- Les politiques publiques sont aussi déterminantes en la matière (formation, fiscalité, recherche publique,...) conformément à la théorie de la croissance endogène (Romer, Lucas).

2. Comment les pouvoirs publics interviennent-ils dans la lutte contre le chômage ?

Définitions

Le chômage est l'état d'une personne sans emploi, disponible pour travailler et recherchant effectivement un emploi. Il peut aussi être défini comme un déséquilibre quantitatif ou qualitatif entre l'offre et la demande de travail.

Les pouvoirs publics désignent le gouvernement et tous les services chargés de l'administration d'un État ou d'une collectivité territoriale. Ils sont chargés des politiques publiques.

- Les politiques publiques de relance de la croissance :

La relance keynésienne utilise la politique budgétaire et monétaire. Ainsi, la politique monétaire expansionniste vise à relancer l'investissement et la demande (source de création d'emplois) notamment par la baisse des taux d'intérêt. La politique budgétaire utilise la dépense publique (déficit budgétaire) pour soutenir la demande et l'emploi.

La politique de l'offre passe au contraire par une politique monétaire restrictive (restauration de la compétitivité prix, Friedman) et par une réduction du déficit budgétaire (limitation de l'effet d'éviction sur l'investissement privé, Barro).

- Les politiques publiques de flexibilité et d'adaptation de la main d'œuvre

La flexibilité salariale repose sur l'idée selon laquelle la libre variation des salaires doit permettre de résorber les déséquilibres qui affectent le marché du travail. Le niveau du SMIC et des charges sociales est alors perçu comme une cause de chômage. Les politiques de réductions fiscales ciblées trouvent ici leur justification (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi -CICE-, réductions Fillon...).

La flexibilité externe de l'emploi doit être favorisée pour permettre un ajustement par les quantités entre l'offre et la demande. Il s'agit d'assouplir les contraintes juridiques qui régissent le contrat de travail, les règles de représentation collective (seuils sociaux), etc.

L'adaptation de la politique de formation initiale et continue aux besoins sectoriels est l'enjeu principal.

- Les politiques publiques de traitement social du chômage

Les services publics de l'emploi assurent placement, indemnisation et accompagnement des chômeurs (Pôle emploi, AFPA, UNEDIC...).

La distribution d'un revenu repose sur deux régimes : régime d'assurance chômage pour les salariés ayant suffisamment cotisés et régime de solidarité pour les autres chômeurs.

Les contrats de travail spécifiques créés par les pouvoirs publics représentent un autre aspect du traitement social du chômage. Citons entre autres les emplois d'avenir, les contrats initiative emploi.

L'analyse des politiques publiques de l'emploi pouvait être abordée sous de nombreux angles : politique conjoncturelle/structurelle, politique sur l'offre/sur la demande, politique passive/active, par exemple.

3. Le protectionnisme est-il favorable aux salariés ?

Définition

Le protectionnisme consiste à empêcher ou limiter les importations de biens ou de services et à favoriser les productions nationales par différents moyens (tarifaires ou non tarifaires).

Le protectionnisme peut être favorable aux salariés

Il permet de pérenniser l'emploi par des mesures temporaires permettant de construire (ou déconstruire) des avantages comparatifs. Ainsi, la protection des « industries naissantes » (F. List) permet de construire une nouvelle spécialisation en se protégeant des produits importés substituables. De même, dans le cas d'une industrie sénescence, le protectionnisme temporaire permet une sortie progressive de l'activité permettant un reclassement des salariés.

Mais le protectionnisme peut être défavorable aux salariés

Le risque d'appauvrissement relatif des salariés est réel, à terme : la protection contre la concurrence internationale aboutit à une diminution de la contrainte de compétitivité. De ce fait, l'investissement et l'innovation sont ralentis notamment dans les secteurs porteurs au bénéfice des secteurs traditionnels vieillissants à plus faible valeur ajoutée.

Un autre risque pour les salariés est lié au risque systémique d'un protectionnisme généralisé. Ainsi, le protectionnisme au niveau d'un pays n'a de sens que si les autres pays n'agissent pas de manière similaire (mesures de rétorsions).

Questions d'ordre juridique

Le jury précise que les numéros des articles du code civil et du code du travail mobilisés ci-dessous n'étaient pas attendus.

1. Quelles sont les conditions de validité d'un contrat ?

Le droit des obligations a été réformé par ordonnance du 10 février 2016, en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2016.

Définition

L'article 1101 du code civil stipule que "Le contrat est un accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations."

Concernant les conditions de validité du contrat, l'article 1104 prévoit : "Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi." L'article 1128 ajoute que le consentement des parties, leur capacité de contracter et un contenu licite et certain, sont nécessaires à la validité d'un contrat.

La condition tenant au consentement des parties :

Art. 1130 : L'erreur, le dol et la violence vicient le consentement lorsqu'ils sont de telle nature que, sans eux, l'une des parties n'aurait pas contracté ou aurait contracté à des conditions

substantiellement différentes.

Art. 1132 : L'erreur de droit ou de fait [...] porte sur les qualités essentielles de la prestation due ou sur celles du cocontractant.

Art. 1137 : Le dol est le fait pour un contractant d'obtenir le consentement de l'autre par des manœuvres ou des mensonges. [...]

Art. 1140 : Il y a violence lorsqu'une partie s'engage sous la pression d'une contrainte qui lui inspire la crainte d'exposer sa personne, sa fortune ou celles de ses proches à un mal considérable.

La condition relative à la capacité :

Art. 1145 : Toute personne physique peut contracter sauf en cas d'incapacité prévue par la loi.

Art. 1146 : Sont incapables de contracter, dans la mesure définie par la loi : 1° Les mineurs non émancipés ; 2° Les majeurs protégés [...].

La condition relative au contenu

Art. 1162 : Le contrat ne peut déroger à l'ordre public [...].

Art. 1163 : L'obligation a pour objet une prestation présente ou future. Celle-ci doit être possible et déterminée ou déterminable. [...]

Remarques :

Certains contrats sont également soumis à des conditions de validité de forme (exemple : le contrat de prêt doit être écrit ou le contrat de vente immobilière doit être écrit et passé devant notaire).

Les candidates et les candidats pouvaient évoquer la sanction en cas de non-respect des conditions de validité des contrats : la nullité relative ou absolue.

Les vices du consentement sont une cause de nullité relative du contrat (article 1131), de même que l'incapacité de contracter (article 1147). S'agissant du contenu, la référence à l'ordre public (article 1162) conduit à considérer que l'absence de licéité serait une cause de nullité absolue.

2. Dans quelle mesure le régime juridique de l'activité professionnelle contraint-il la liberté d'organisation du travailleur ?

Définitions

L'organisation du travail consiste à répartir la charge de travail, à attribuer les ressources nécessaires à sa bonne exécution, à coordonner l'exécution des diverses tâches, à instaurer un système de contrôle.

Le régime juridique est un cadre juridique qui définit l'étendue des responsabilités supportées par un individu lorsqu'il exerce son activité professionnelle. Il existe principalement trois statuts professionnels : le statut d'indépendant, celui de salarié et celui

de fonctionnaire. Ces statuts ne laissent pas aux professionnels les mêmes degrés de liberté dans l'organisation de leur travail.

- La liberté d'organisation du fonctionnaire

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, dite loi « Le Pors », définit le statut général des fonctionnaires. Au sein du statut général, il convient de distinguer les fonctionnaires de l'État, territoriaux et hospitaliers. À l'intérieur de ces 3 fonctions publiques, coexistent encore une multitude de corps ou cadres d'emploi régis par des décrets spécifiques.

Dans ce cadre, ce n'est pas le travailleur mais le chef de service qui, en vertu de son pouvoir d'organisation interne et avec l'objectif de défendre l'intérêt général, organise le travail du fonctionnaire. Le fonctionnaire est soumis à son statut, il est subordonné à l'autorité de sa hiérarchie.

- La liberté d'organisation du salarié

Comme le fonctionnaire vis-à-vis de son chef de service, le salarié est en situation de subordination vis-à-vis de son employeur. C'est la jurisprudence qui caractérise le lien de subordination : « ... l'exécution d'un travail sous l'autorité de l'employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné » (Cour de cassation, 13 novembre 1996).

- La liberté d'organisation du travailleur indépendant

Le travailleur indépendant se distingue du salarié et du fonctionnaire par l'absence de lien de subordination. Il n'est pas en relation avec un employeur mais avec des clients, dans le cadre de contrats commerciaux. Nonobstant les cahiers des charges, voire les audits susceptibles d'être réalisés par et à l'initiative de ses clients ou donneurs d'ordre, il n'est pas en situation de subordination vis à vis de ses clients. Il dispose par conséquent d'une grande liberté d'organisation dans l'exercice de son activité. Il définit lui-même ses horaires, sa méthode de travail et choisit ses clients.

3. Comment le droit gère-t-il le risque lié à la santé et à la sécurité au travail ?

Définition

Le risque lié à la santé et à la sécurité au travail correspond aux maladies ou accidents professionnels susceptibles d'altérer la santé des salariés à l'occasion de l'exercice de leur activité au sein de l'entreprise. Les troubles psychologiques notamment liés aux faits de harcèlements sont aussi concernés.

Dans ce cadre, le droit, qui a vocation à protéger la santé et garantir la sécurité des salariés : met des obligations à la charge de l'employeur, prévoit des droits pour les travailleurs, définit un régime de responsabilité favorable aux salariés.

Les obligations de l'employeur

- Une obligation de sécurité et de prévention

L'article L. 4121-1 du code du travail énonce que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, des actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. Il s'agit notamment d'éviter les risques, d'évaluer ceux

qui ne peuvent pas être évités, de combattre les risques à la source, d'adapter le travail à l'homme. L'employeur doit veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et de l'évolution de la technique et tendre à l'amélioration des situations existantes. L'employeur remplit également son obligation de sécurité en organisant le suivi médical de ses salariés (à l'embauche ou après un arrêt de travail notamment).

Cette obligation de sécurité s'applique en matière de harcèlement moral ou sexuel et de violence physique ou morale.

- Une obligation d'information et de formation qui découle de l'article L. 4121-1.
- Une obligation de transparence

Article R. 4121-1 et suivants : L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs [...] Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés [...]. La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée [...] au moins chaque année [...]. Le document unique d'évaluation des risques est tenu à la disposition des travailleurs [...].

Les droits des travailleurs en matière de sécurité

Article L. 4122-1 : [...] il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail. [...]

Le droit d'alerte et de retrait prévu par l'article L. 4131-1 : Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé [...]. Il peut se retirer d'une telle situation. [...] Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise.

Un droit de représentation au sein du CHSCT : Cette instance est obligatoire dès lors que l'établissement comprend 50 salariés. Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des salariés (art. L. 4612-1 du code du travail).

L'étendue de la responsabilité de l'employeur

Responsabilité pénale : fait d'homicide involontaire (susceptible d'une peine d'emprisonnement) ou de blessure involontaire (sanctionné plus ou moins lourdement selon le dommage subi par la victime).

Responsabilité civile : régime de la responsabilité civile sans faute. La réparation du dommage intervient sans qu'il soit nécessaire d'établir la faute de l'employeur. Le seul fait d'être à l'origine du risque suffit à établir la responsabilité. Il incombe alors à l'employeur de prouver qu'il a mis en œuvre toutes les mesures prévues par la loi.

3. Commentaires concernant les copies

La qualité des copies tant sur le fond que sur la forme est très variable.

Un trop grand nombre de candidates et de candidats manifestent des carences en orthographe et en syntaxe difficilement admissibles à ce niveau de recrutement pour de futures enseignantes et de futurs enseignants.

Le jury rappelle que la maîtrise de la langue française à l'écrit comme à l'oral fait partie des compétences attendues et mentionnées dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation publié le 25 juillet 2013.

Par ailleurs, quelques copies sont restées difficiles à lire compte tenu de la graphie et du peu de soin que les candidates et les candidats ont apporté à leur présentation.

Dans le même ordre d'idée, la maîtrise du vocabulaire et des concepts de base en économie, droit et management est nécessaire. Cela permet d'appréhender la thématique de la synthèse et les questions posées dans le sujet et de construire une argumentation pertinente.

Toutefois, les candidates et les candidats apparaissent globalement avoir mieux préparé l'épreuve que les sessions précédentes : il semble qu'elles ou ils aient tiré parti de la lecture des rapports de jury et/ou bénéficié d'une préparation dans une école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPE).

Quelques copies d'un excellent niveau ont été appréciées par le jury.

3.1. Sur la synthèse

Le jury attend une synthèse structurée avec une introduction (qui amène le sujet, en définit les termes clés, pose la problématique et annonce le plan), la restitution organisée des idées essentielles des documents permettant de répondre à la problématique et une conclusion.

Le jury attend également une réelle capacité à problématiser, à exploiter toutes les annexes sans paraphrase, de manière concise, objective et rigoureuse, et à articuler les idées de manière cohérente autour de la problématique posée. Un plan apparent avec titre des parties et sous-parties est accepté et peut permettre aux candidates et les candidats de vérifier la cohérence de leur synthèse.

La plupart des copies ont répondu à ces exigences. La majorité des candidates et des candidats a contextualisé le sujet et a structuré la synthèse autour d'un plan.

En revanche, dans certaines copies, le plan n'est pas pertinent, les termes du sujet ne sont pas définis, la problématique n'est pas bien identifiée ni formulée. Il en résulte des contresens, des développements hors-sujet ou un traitement trop partiel du sujet. Le sujet portait sur l'organisation du travail dans les entreprises ; beaucoup de candidates et les candidats ont traité de l'organisation de la production.

Les documents sont globalement bien exploités mais leur restitution n'est pas satisfaisante : paraphrase, juxtaposition d'arguments tirés des textes sans mise en perspective. Quelques candidates et candidats n'ont proposé qu'une étude descriptive des différentes organisations du travail adoptées. Quelques autres n'ont pas exploité tous les documents proposés dans le corpus documentaire.

Enfin, des candidates et les candidats ont exprimé leur avis personnel ou apporté des données supplémentaires contrairement à la consigne rappelée dans le sujet.

3.2. Sur les réponses aux questions d'ordre économique et juridique

Les questions d'ordre économique ont été choisies par 74 % des candidates et des candidats ; celles d'ordre juridique l'ont été par 14 % d'entre eux. Cette seconde partie du sujet n'a pas du tout été abordée par 12 % des candidates et des candidats.

Le traitement des questions économiques ou juridiques requiert de solides bases scientifiques, une compréhension des environnements économiques et juridiques ainsi qu'une maîtrise méthodologique qui permet de répondre de façon structurée. Une

actualisation des connaissances est également nécessaire (par exemple, la réforme du droit des obligations de 2016).

Beaucoup de candidates et des candidats maîtrisent mal les notions fondamentales en droit et en économie : leurs réponses se résument dès lors à un exposé de lieux communs et de faits d'actualité plus ou moins bien assimilés.

Le jury déplore avoir lu, par exemple, qu'un contrat est une feuille imprimée, que la productivité est égale au travail en quantité sur le travail en qualité et que l'État peut lutter contre le chômage en embauchant du personnel pour nettoyer les agglomérations. La troisième question en économie (voir ci-dessus) a été particulièrement mal traitée en raison de cette méconnaissance des concepts de base. Beaucoup de candidates et de candidats ont ainsi confondu le protectionnisme (au sens économique, dans un questionnaire à caractère économique) avec la protection (juridique) des salariés.

Le jury regrette également des réponses aux questions, notamment économiques, qui font état d'une prise de position politique contraire au devoir de neutralité des fonctionnaires.

Cependant, le jury a pu, dans quelques copies, apprécier l'excellente qualité des réponses aux questions d'ordre économique ou juridique : définition des mots clés, construction d'une réponse argumentée et illustrée et faisant référence à des auteurs, des textes de loi, de la jurisprudence.

4. Conseils aux candidates et aux candidats

Les supports essentiels à utiliser pour se préparer à l'épreuve sont les programmes de droit, d'économie, de management et de sciences de gestion des classes de première et terminale de la série Sciences et technologies du management de la gestion, traités au niveau master 1.

Il est donc conseillé aux candidates et aux candidats de se constituer une bibliographie d'ouvrages universitaires de référence.

Une bonne connaissance de l'actualité est nécessaire pour pouvoir bien appréhender les problématiques actuelles et illustrer son propos de manière pertinente. Il convient de consulter régulièrement revues, journaux et sites internet (voir ci-après les repères bibliographiques et webographiques).

La gestion du temps constitue l'un des facteurs de réussite de l'épreuve : elle conditionne la possibilité de traiter tout le sujet, de le faire de façon pertinente et de relire la copie pour vérifier l'orthographe, la syntaxe, l'utilisation du vocabulaire spécifique et la cohérence des idées. La candidate ou le candidat peut utilement s'entraîner avec les sujets des sessions précédentes.

4.1. Pour la synthèse

Le jury rappelle que la rédaction d'une synthèse est un exercice spécifique auquel il faut se préparer. La candidate ou le candidat doit :

- définir les mots clés du sujet,
- relever les idées principales de chaque document en rapport avec le sujet posé,
- identifier une problématique (thématique commune au sujet posé et aux idées essentielles des documents),

- construire un plan qui répond à la problématique posée et permet de mettre en évidence les idées essentielles des documents.

Les candidates et les candidats veilleront à ne négliger aucun document dans leur restitution des idées essentielles et à s'appuyer sur leur connaissance scientifique des concepts et du vocabulaire pour reformuler ces idées (sans paraphrase) et les mettre en perspective. Il s'agit de n'ajouter aucun argument ni point de vue personnels. Seules les idées du corpus documentaire doivent figurer dans la synthèse.

4.2. Pour les questions d'ordre économique ou juridique

Le jury conseille aux candidates et candidats de ne pas négliger ou laisser de côté cette partie de l'épreuve. Le jury n'attend pas une réponse exhaustive du type dissertation mais la présentation structurée de quelques arguments maîtrisés, clairement explicités et illustrés.

Pour cela, il faut prendre le temps d'analyser les questions posées et d'en définir les mots clés pour éviter les réponses hors-sujet.

Lors de la rédaction, la réponse doit être construite, structurée. Elle doit aussi être illustrée par des exemples tirés de l'actualité. Les candidates et les candidats ne doivent pas hésiter à faire référence à des auteurs, des théories, des organisations clés, des sources de droit.

L'expression d'un point de vue personnel sur les problématiques économiques ou juridiques ne doit absolument pas figurer dans la réponse.

5. Quelques repères bibliographiques/webographiques :

- le site du CERTA (<http://www.reseaucerta.org/>)
- le réseau national de ressources pédagogiques (lien à suivre : <http://www.crcm.ac-versailles.fr/>)
- les programmes du concours, sujets et rapports de jury des années antérieures disponibles sur le site <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>
- des revues : Économie & Management, Challenges, Capital, Alternatives économiques, Problèmes économiques, Cahiers français
- des ouvrages :
 - en droit :
 - Lexique des termes juridiques, édition Dalloz
 - 100 fiches pour comprendre le droit, édition Bréal
 - « Droit de l'entreprise », édition Lamy
 - « Droit du travail », G.Auzero et E. Dockès, édition Dalloz
 - « Droit de la consommation », J.C. Auloy et H. Temple, édition Dalloz
 - « Pratique du droit de l'informatique et de l'internet », A. Hollande et X. Linant de Bellefonds, éditions Delmas
 - en économie :
 - « Comprendre les théories économiques », J.M. Albertini et A. Silem, édition Points
 - « Nouvelles théories économiques », M. Montoussé, édition Bréal
 - « Principes d'économie moderne », Joseph E. Stiglitz, édition de boeck

- « Économie de la mondialisation – Vers une rupture durable », J.P. Allegret et P. Le Merrer, édition de boeck
- en management :
 - « Management de l'entreprise», Derray et Lusseau, édition Ellipses
 - « Management, stratégie et organisation», Helfer, Kalika et Orsoni, édition Vuibert
 - « Stratégor- Toute la stratégie d'entreprise », B. Garette et P. Dussauge, édition Dunod
 - « Systèmes d'information et management des organisations», R. Reix, édition Vuibert
 - « Les 100 schémas du management », D. Autissier et L. Giroux, édition Eyrolles
- des sites internet :
 - sites de la presse économique : [www .lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), www.lesechos.fr ...
 - www.insee.fr
 - www.oecd.org/fr
 - www.documentation française.fr
 - www.gouvernement.fr/
 - www.travail-emploi.gouv.fr
 - www.legifrance.gouv.fr
 - www.legalis.net
 - www.cnil.fr

COMPOSITION DE SCIENCES DE GESTION

Nombre de copies :	
Distribution des notes	
Moyenne	7,48
Note la plus élevée	16,5
Note la plus basse	0,1
Répartition des notes	
Inférieures à 5	28%
Comprises entre 5 et moins de 8	29%
Comprises entre 8 et moins de 10	13%
Comprises entre 10 et moins de 12	16%
Comprises entre 12 et moins de 15	12%
Égales ou supérieures à 15	1%

Le jury a proposé un sujet qui permettait de tester les connaissances des candidates et des candidats dans les domaines techniques de la conception et du développement d'applications, de la conception et l'exploitation d'infrastructures de communication et, dans une moindre mesure, dans le domaine du management des systèmes d'information.

Concernant cette option du CAPET économie et gestion, le jury attire l'attention des candidates et des candidats sur le fait que le programme du concours couvre à la fois le domaine scientifique de l'informatique et celui des systèmes d'information⁹ portés par les sciences de gestion.

Le jury souligne la méconnaissance des concepts élémentaires de la discipline par bon nombre de candidates et de candidats qui doivent impérativement démontrer leur expertise dans l'ensemble du champ disciplinaire, tant sur les aspects liés à la modélisation, aux bases de données, à la programmation orientée objet, orientée *web* et mobile que ceux concernant les infrastructures de communication. Le jury continue d'inviter les candidates et les candidats à développer une véritable « culture générale » en matière de méthode d'ingénierie des systèmes d'information.

Le jury a apprécié l'effort de structuration de certaines réponses, mais regrette toutefois la médiocre qualité rédactionnelle et orthographique d'un nombre de copies non négligeable.

1. Analyse du sujet et commentaires

Le sujet¹⁰ invitait les candidates et les candidats à proposer des solutions organisationnelles et techniques dans le cadre de la mise en place d'un projet de livraison de produits par un

⁹ La communauté scientifique de référence est portée par l'association information et management : <http://aim.asso.fr/>

¹⁰ Disponible à l'adresse http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capet_externe/15/5/s2017_capet_externe_eco_gest_informatique_1_736155.pdf

des leaders de la distribution alimentaire biologique en France, afin de faire face à une concurrence accrue, notamment des distributeurs œuvrant uniquement sur internet. Ce projet de livraison de ses clients reposait à la fois sur la possibilité de réaliser des commandes en ligne et des retraits en magasin ou en point relais, et sur des livraisons à domicile de produits frais, ceci tout en préservant la démarche éthique de l'entreprise.

Le sujet était constitué de trois dossiers à traiter : le premier portait sur le développement et l'hébergement du site marchand de l'entreprise, le deuxième sur l'amélioration de la satisfaction de la clientèle, le troisième sur l'implantation du site marchand. L'ensemble des dossiers devait être traité. Un dossier documentaire étayait le sujet.

Dossier 1

Ce dossier questionnait les candidates et les candidats sur l'accompagnement du développement du site marchand de la société, en interne ou à l'externe, et de son hébergement. Cette première partie donnait du sens aux deux parties suivantes. Il s'agissait d'argumenter les choix de BioDicé et leurs conséquences organisationnelles. La plupart des candidates et des candidats ayant traité ces questions ont répondu globalement de façon satisfaisante même si des points restent à améliorer.

Le jury a apprécié les efforts d'argumentation, de structuration et de contextualisation des réponses de bon nombre de candidates et de candidats sur cette partie.

Question 1.1 : il était attendu que les candidates et les candidats rédigent une courte note proposant une argumentation afin de justifier le choix de la DSI de prendre en charge la totalité de la phase de conception du site marchand mais d'externaliser son développement.

Les candidates et les candidats ont, dans leur majorité, fait l'effort de répondre à cette question mais pas toujours de manière suffisamment structurée. La mise en relation de chaque réserve et de l'argumentation correspondante était attendue. Le jury regrette que quelques candidates et candidats n'aient parfois fait que lister les idées sans fournir de réelle argumentation.

Il ne fallait pas tomber dans le « piège » de définir des relations entre MOA (maîtrise d'ouvrage) et MOE (maîtrise d'œuvre). La conception fait partie de la MOE. Deux questions devaient être traitées : pourquoi externaliser la réalisation ? Pourquoi conserver la conception ? La réalisation nécessite des compétences techniques, la conception nécessite des connaissances métiers. Dans un contexte où les délais priment et les valeurs aussi, le choix fait par la DSI est cohérent.

Question 1.2 : cette question devait amener les candidates et les candidats à proposer des outils permettant de contrôler le déroulement du projet.

Le jury attendait simplement les outils permettant de contrôler le bon déroulement du projet, notamment dans son contenu et dans ses délais. Quelques candidates et candidates ont privilégié un aspect au détriment de l'autre mais globalement, quand cette question a été traitée, elle a été bien appréhendée.

Question 1.3 : il s'agissait de justifier brièvement l'intérêt d'utiliser la méthode agile Scrum dans le cadre de la réalisation de son site marchand.

Les candidates et les candidats ayant répondu ont donné des réponses satisfaisantes mais parfois trop détaillées. Il ne s'agissait pas de faire un cours sur la méthode mais de dire en quoi celle-ci, dans ce contexte, était pertinente.

Question 1.4 : cette question interrogeait les candidates et les candidats sur les avantages et les inconvénients d'une externalisation basée sur les modèles PaaS ou IaaS, dans le contexte étudié.

Les documents fournis étaient explicites et facilitaient la réponse à cette question. Les réponses satisfaisantes à cette question ont été proposées dès leur que l'argumentaire mettait en avant les inconvénients et avantages de chaque solution. Pour les autres, le jury rappelle qu'il faut traiter intégralement une question.

Dossier 2

Ce dossier questionnait les candidates et les candidats sur la mise en place d'une solution de commerce en ligne intégrée au système d'information existant.

Ce dossier n'a été que rarement bien traité dans sa globalité. Notamment trop de copies n'ont pas présenté de traitement des questions portant sur la programmation, pourtant l'un des axes majeurs de cette épreuve.

La mise en oeuvre d'un langage de requête comme le SQL, pourtant l'un des fondamentaux à maîtriser pour passer ce concours, reste elle aussi trop souvent approximative.

En outre, la modélisation des données réalisée par les candidates et les candidats reste majoritairement bien trop superficielle voire inexistante pour ce niveau de concours.

Question 2.1 : il s'agissait, à partir d'un schéma de données fourni, de réaliser trois requêtes sans réelle complexité.

Même si le langage SQL n'était pas cité, la plupart des candidates et des candidats ont utilisé ce formalisme. On attendait que les requêtes fassent apparaître les fonctions d'agrégation, de restriction, de jointures et de regroupement.

Cette question a été globalement bien traitée par les candidates et les candidats, même si le jury déplore le manque de rigueur dans la syntaxe pour un nombre important de copies.

Question 2.2 : la question portait sur l'évolution d'un schéma de données afin de prendre en compte les informations utiles à l'introduction du e-commerce dans le site vitrine existant de l'entreprise.

Il s'agissait d'intégrer plusieurs entités (ou classes) au sein du modèle pour prendre en compte cette nouvelle fonctionnalité.

Les candidates et les candidats devaient au minimum faire apparaître dans sa modélisation les éléments relatifs aux producteurs, aux paniers, aux clients, aux commandes ainsi qu'aux aux points de retrait (magasins ou points relais).

La réponse devait être présentée avec suffisamment de précision pour attester d'un degré satisfaisant de compréhension du problème posé et des implications dans le système

d'information existant. Les concepts de base tels que cardinalités, agrégation et héritage sont globalement mal maîtrisés et à l'origine de nombreuses erreurs.

Le choix de la modélisation via un extrait de schéma de données était particulièrement adapté pour répondre à la question. En effet, le jury attend de la candidate ou du candidat la démonstration de sa capacité à utiliser les outils de modélisation pour conceptualiser le nouveau besoin, et en aucun cas se contenter d'éléments rédactionnels.

Si quelques rares candidates et candidats ont su modéliser de façon satisfaisante le besoin, le jury déplore l'indigence des schémas de données proposés par la majorité d'entre eux. Trop de réponses à cette question ont été superficielles, se contentant parfois d'ajouter une simple entité (classe) au schéma existant.

Question 2.3 et 2.4 : les questions portaient sur l'écriture des méthodes calculant la moyenne des notes attribuées par les internautes concernant un produit commercialisé ou un magasin de l'enseigne bio, pour un mois et une année donnés. Différents cumuls et manipulation de collections de données étaient attendus. Elles ont été peu traitées par les candidates et les candidats.

Le manque de maîtrise de la syntaxe objet fait la manipulation de la collection de données nécessaire pour répondre à la question posée a souvent manqué.

La connaissance même de la syntaxe objet des variables et des méthodes n'a que rarement été démontrée.

Question 2.5 : la question portait sur l'écriture d'une méthode permettant, au regard des différentes notes attribuées, de créer une collection de magasins potentiellement en difficulté.

Le parcours et l'enrichissement d'une collection de données restent globalement mal maîtrisés par les candidates et les candidats.

Question 2.6 : la question portait sur l'écriture d'une méthode dérivée de renvoi d'objet. Pour répondre à cette question il était nécessaire de maîtriser les mécanismes d'héritage en programmation objet.

Le jury s'alarme de la faiblesse du niveau des candidates et des candidats en programmation orientée objet, plus particulièrement de leur méconnaissance de ce mécanisme de base de programmation objet qu'est l'héritage.

Seuls quelques rares candidates et candidats ont su traiter la question.

Dossier 3

Dans cette partie, ce n'était pas l'expertise qui était demandée mais la connaissance des concepts fondamentaux en matière de réseaux.

Le contexte était celui de l'étude de l'hébergement des serveurs *web* dans l'infrastructure de l'entreprise avec les problèmes de sécurité et de disponibilité associés. Le questionnement était donc homogène dans son orientation et progressif dans ses niveaux de préoccupation.

Les points abordés étaient :

- Séparation des flux de couche 2 (Vlan)
- Techniques d'adressage IP (VLSM)
- Association couche 3 et couche 2 (interfaces virtuelles et 802.1Q)
- Routage IP
- Filtrage IP
- DNS
- Tolérance de panne des routeurs (HSRP)
- NAT/PAT, redirection de ports
- Certificats dans les échanges TLS/SSL
- Virtualisation des serveurs et disponibilité associée
- Attaques DOS / DDOS.

L'ensemble de ces éléments repose sur le référentiel du BTS SIO option SISR¹¹ mais reste dans les questions posées à un niveau très général.

La plupart des thèmes abordés avaient d'ailleurs déjà été exploités dans les sujets précédents, donc il y avait peu de surprise pour les candidates et les candidats ayant travaillé l'épreuve à partir des annales et des référentiels.

C'est pourquoi le jury est très surpris par le nombre de copies où cette partie n'est pas traité témoignant d'un manque de connaissances théoriques.

En revanche les candidates et candidats qui ont fait l'effort d'investir ce champ de compétences, sans être pour autant des experts du domaine, ont été valorisés.

Le jury recommande donc aux candidates et candidats de ne pas faire l'impasse sur une partie aussi importante pour des personnes se destinant à l'enseignement de l'informatique notamment en STS.

Question 3.1 : il était attendu la justification de l'utilisation des Vlan ce qui impliquait une explication de cette notion. La partition du plan d'adressage faisait appel à des masques de longueur variable (VLSM) qu'il fallait justifier. Dans chaque réseau le routeur prenait la dernière adresse disponible.

Question 3.2 : Il s'agissait d'une question classique sur la configuration d'interfaces logiques (virtuelles) associées à une seule interface physique. Ceci est rendu possible par l'utilisation de marques 802.1Q spécifiant le Vlan dans les trames émises ou reçues par l'interface physique.

Question 3.3 : il s'agissait d'une question élémentaire pour laquelle le document 2 fournissait une partie de la réponse et les éléments attendus. Le jury déplore que cette question n'est pas été traitée ou mal traitée, sans référence au document 2 ou en confondant cette question avec la suivante.

¹¹ Ce référentiel est disponible à l'adresse <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>

Question 3.4 : cette question nécessitait de comprendre le document 3 qui donnait des éléments de réponse, puis de l'adapter au nouveau plan d'adressage.

Question 3.5 : le document 4 montre une redondance du routeur pare-feu. Cette redondance est gérée par le protocole HSRP. Les échanges HSRP entre les deux routeurs utilisent les adresses IP des interfaces, le changement d'adressage implique donc une reconfiguration du protocole. Le jury regrette la méconnaissance de ce protocole pourtant déjà présent dans des sujets précédents.

Question 3.6 : cette question nécessitait de connaître d'une part le rôle du DNS et d'autre part l'utilisation obligatoire d'un adressage public sur internet. La connaissance de ces notions basiques permettait de répondre facilement à la question. Cependant de nombreux candidats ont donné contre toute logique une mauvaise adresse publique (voir la question suivante).

Question 3.7 : cette question venait en complément de la précédente et nécessitait la compréhension de la redirection d'un paquet destinée à une adresse publique vers une adresse privée, soit les mécanismes de translation d'adresses et de ports. Encore une fois, le jury regrette que dans de nombreuses copies, cette question n'ait pas traité alors qu'elle mobilisait des mécanismes au coeur des échanges internet.

Questions 3.8 : il s'agissait ici de répondre à une question importante de culture générale informatique sur le rôle d'une autorité de certification dans l'échange de certificats TLS/SSL. De nombreux autres protocoles utilisent d'ailleurs ce mécanisme qui est incontournable dès lors que l'on veut sécuriser des échanges. Il s'agit donc d'un savoir important et pourtant, encore une fois, le jury déplore soit l'absence de réponse soit les nombreuses réponses erronées.

Question 3.9 : cette question complétait la précédente et demandait de connaître le mécanisme de validation d'un certificat par le navigateur (soit le rôle de la signature du certificat du serveur HTTP et de la clé publique de l'autorité de certification).

Question 3.10 : cette question, au coeur des préoccupations sur la haute disponibilité des serveurs, nécessitait la compréhension du document 5 associé au document 4.

Question 3.11 : Il s'agissait encore une question de culture générale contextualisée.

2. Conseils aux candidates et aux candidats

Concernant la préparation de cette épreuve, la maîtrise des contenus correspondant aux programmes et référentiels de la discipline doit être une priorité pour les candidates et les candidats, tant en matière de systèmes d'information, de réseaux, de modélisation que de développement. Ces contenus constituent des fondamentaux qu'il est nécessaire de maîtriser pour prétendre à ce niveau de concours.

Les sujets d'examen¹² des différents diplômes, notamment l'épreuve de spécialité *systèmes d'information de gestion* du baccalauréat STMG et de l'épreuve E5 du BTS *Services informatiques aux organisations*, constituent une base de travail intéressante.

Il est indispensable que les candidates et les candidats possèdent des compétences dans l'ensemble des méthodes et techniques informatiques mobilisées dans le BTS *Services informatiques aux organisations* (tant pour le parcours *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux* que *solutions logicielles et applications métier*).

¹² Ces sujets et certains corrigés sont disponibles sur le site du CERTA : <http://www.reseaucerta.org/?q=content/sujet-examen>

COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Nombre de candidats interrogés : 30	
Distribution des notes	
Moyenne	11,47
Note la plus élevée	20,0
Note la plus basse	2,0
Répartition des notes	
Inférieures à 5	10%
Comprises entre 5 et moins de 8	7%
Comprises entre 8 et moins de 10	13%
Comprises entre 10 et moins de 12	10%
Comprises entre 12 et moins de 15	40%
Égales ou supérieures à 15	20%

1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix des candidates et candidats au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs à l'établissement et aux élèves.

Au cours des trois heures de préparation, les candidates et candidats peuvent consulter tous les documents qu'elles ou ils ont apportés dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Elles ou ils peuvent aussi utiliser leur propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel de la candidate ou du candidat.

2. Les sujets de la session 2017

Les sujets proposés aux candidates et aux candidats fournissaient une mise en situation professionnelle dans un enseignement de la série STMG. Ils précisait le thème et le niveau de la séquence pédagogique attendue. Ils présentaient le contexte d'enseignement de cette séquence (caractéristiques de l'établissement, indicateurs pertinents, projet d'établissement, caractéristiques de la classe, équipement de la salle, possibilité d'accès à des postes informatiques, place de la séquence dans l'année, etc.) et invitaient les candidates et les candidats à accompagner la présentation du projet de séquence pédagogique des éléments suivants :

- la place de la séquence dans la progression pédagogique,
- le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
- les supports et/ou outils utilisés, notamment numériques,
- les propositions d'évaluation des élèves,
- les liens éventuels avec les programmes de la série STMG en droit, économie, management des organisations, sciences de gestion ou systèmes d'information de gestion.
- tout autre aspect jugé utile par les candidat.e.s.

Les candidates et les candidats devaient non seulement répondre à ces attentes mais aussi expliquer et justifier les choix opérés.

Les intitulés des sujets de cette session ont été les suivants :

Économie	Niveau
Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ?	Première STMG
L'État acteur sur le marché des biens et services	Première STMG
La mesure de la production et ses limites	Première STMG
L'efficacité de la politique sociale	Terminale STMG
Les pratiques protectionnistes et leurs justifications	Terminale STMG

Droit	Niveau
Les droits de la personne	Première STMG
La formation du contrat et l'exécution du contrat	Première STMG
Les libertés individuelles et collectives des salariés	Terminale STMG

Management des organisations	Niveau
Qu'est-ce qu'une organisation ?	Première STMG
Un contrôle stratégique s'impose-t-il ?	Première STMG
Sur quoi portent les décisions et comment sont-elles prises ?	Première STMG
Comment orienter le management des emplois et des compétences selon les besoins de l'organisation ?	Terminale STMG
Quelles sont les composantes du diagnostic stratégique ?	Terminale STMG

Lors de cette session 2017, 16 candidates ou candidats ont choisi le sujet de management des organisations, 11 celui d'économie et 3 celui de droit.

Des exemples de sujets sont fournis en **annexe 1**.

3. Commentaires sur les prestations

Globalement, la préparation à l'épreuve est meilleure que lors des sessions précédentes même si quelques candidates ou candidats n'en connaissent pas les attendus qui sont pourtant énoncés précisément dans les sujets fournis (voir ci-dessus).

Les prestations les plus réussies sont celles qui exploitent l'intégralité des informations fournies dans le sujet : l'extrait du programme, les circonstances de la séquence, le contexte de l'établissement, les caractéristiques de la classe et les indications sur les équipements des salles. Elles présentent un projet de séquence construit, cohérent et adapté à la mise en situation professionnelle proposée et posent clairement les objectifs poursuivis et les prérequis sur lesquels s'appuyer. Elles proposent un déroulement prévoyant les activités des élèves et celles de l'enseignant.e ainsi que les outils ou supports utilisés. Elles envisagent les modalités d'évaluation des prérequis et des acquis des élèves. Ces propositions sont justifiées par les candidates ou les candidats et sont pertinentes eu égard au contexte d'enseignement imposé, aux notions et capacités à faire acquérir aux élèves et aux objectifs pédagogiques poursuivis.

Toutefois, le jury regrette que quelques propositions ne tiennent absolument pas compte du contexte d'établissement et de classe ni des conditions d'enseignement imposés par le sujet. Elles se cantonnent à un enchaînement d'activités et un catalogue d'outils ou de méthodes pédagogiques (jeu sérieux, recherche sur internet, vidéo, carte heuristique, quizz, etc.) sans justification par les candidates et les candidats, ni démonstration de leur pertinence dans le contexte d'enseignement imposé. Lors de la phase d'entretien, le jury a dû inviter des candidates ou candidats à interroger leur proposition dans le cadre de la mise en situation professionnelle imposée par le contexte du sujet.

Pour quelques rares prestations, le jury a constaté une maîtrise très insuffisante des sujets sur le fond, tant en droit qu'en économie et management. Le jury s'étonne de la faible exploitation de la documentation autorisée par la définition de l'épreuve et apportée par les candidates et les candidats. Ainsi, des candidates et des candidats semblent avoir utilisé leur temps de préparation pour élaborer des documents papier ou numériques à présenter au jury, sans interrogation préalable sur la signification des notions et contenus à aborder avec les élèves. Elles ou ils n'ont même pas saisi l'opportunité d'utiliser la documentation apportée pour y puiser une définition claire des mots clés du thème à traiter dans la séquence. La question des conditions de transmission des savoirs semble avoir pris le pas sur celle des savoirs à transmettre. Or, le métier d'enseignant intègre "des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres" (cf. référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

Le recours aux outils numériques est parfois proposé de manière trop systématique. Ceux-ci sont considérés comme une fin en soi alors qu'ils devraient être au service d'un objectif pédagogique et de la construction des savoirs ou savoir-faire. Il en va de même pour les manuels que quelques candidates ou candidats envisagent d'utiliser. La plupart du temps, ceux-ci ne servent pas à construire la séquence mais deviennent la séquence.

Le jury regrette quelques exposés très courts, superficiels et trop peu structurés. Les candidates et les candidats prennent un trop long moment pour répéter les éléments du

contexte fournis dans le sujet mais sans les analyser ni prendre appui sur ces éléments pour asseoir et justifier leurs choix.

Le jury regrette également, pour quelques candidates ou candidats, un niveau ou un registre de langue incompatible avec la fonction enseignante, se permettant même quelques familiarités avec le jury. Celui-ci rappelle à ce titre que le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation mentionne, dans son article 7, la compétence suivante : "utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves".

Toutefois, il arrive que l'entretien permette de rattraper les maladroites et d'explicitier ou d'approfondir ce qui n'a été que survolé lors de l'exposé.

Lors de l'entretien, les questions du jury n'ont pas pour but de déstabiliser les candidates et les candidats ou de contester leurs choix. Au contraire, elles les invitent à approfondir la réflexion, justifier la proposition, envisager d'autres pistes et prendre du recul par rapport à la séquence envisagée.

Comme pour la session 2016, le jury constate que beaucoup de candidates et candidats choisissent les sujets de management des organisations et peu ceux de droit ou d'économie, peut-être par facilité. Le jury rappelle que le management des organisations, comme toutes les autres disciplines, s'appuie sur des fondamentaux scientifiques et théoriques qu'il convient de maîtriser et ne saurait se satisfaire d'approximations, d'imprécisions ou de confusions lexicales.

4. Conseils aux candidates et candidats

Le jury rappelle que l'épreuve est une mise en situation professionnelle : elle consiste donc pour les candidates et les candidats, ayant une expérience d'enseignement ou non, à se mettre en situation, c'est-à-dire à s'impliquer dans le projet de séquence pédagogique envisagée.

Lors de la première phase de l'épreuve, la candidate ou le candidat expose son projet de séquence pédagogique et entraîne le jury dans son exposé.

Pour cela, il est nécessaire d'avoir analysé tous les éléments de contexte (établissement, classe, circonstances, équipement de la salle) fournis dans le sujet. Il faut s'approprier cette mise en situation professionnelle et prendre appui sur elle pour construire la séquence demandée. Il faut la garder à l'esprit tout au long de la préparation de l'exposé et pendant l'exposé lui-même. C'est elle qui permet de justifier les choix pédagogiques opérés. C'est, entre autres, à partir d'elle que le jury, bienveillant, évalue la capacité des candidates et candidats à entrer dans la fonction enseignante et à adapter leurs pratiques aux conditions locales d'enseignement.

Ainsi, il est primordial d'éviter tout schéma-type d'une séquence qui serait transposable sans condition de temps, de lieu, de public ou de discipline, tout déroulement théorique et stéréotypé qui, en théorie, fonctionnerait quels que soient le contenu à transmettre et les conditions de la transmission.

Il ne s'agit nullement de faire une leçon au jury sur le thème du sujet, mais bien de proposer ce qui pourrait être fait, avec des élèves, en situation réelle dans le seul cadre du contexte imposé par le sujet.

Cependant, les savoirs scientifiques fondamentaux en économie, droit et management des organisations doivent être suffisamment maîtrisés, même s'ils ne constituent pas le seul élément déterminant de l'évaluation des prestations.

De même, il convient de s'informer au préalable non seulement sur les programmes d'économie, de droit et de management des organisations des classes de première et terminale STMG, qui constituent le support de l'épreuve, mais aussi sur les programmes de sciences de gestion des classes de première STMG, de systèmes d'information de gestion des classes de terminale et de PFEG (principes fondamentaux de l'économie et de la gestion) des classes de seconde.

Le jury a apprécié la présentation de documents numériques ou papier servant de support à l'exposé et à l'entretien (progression, déroulement de séquence, déroulement de séance, par exemple) surtout lorsque les candidates et les candidats ont veillé à la qualité formelle de ces supports.

Toute séquence a pour point de départ le programme d'enseignement. Elle doit répondre à des objectifs pédagogiques qui doivent être identifiés par les candidates et les candidats (les capacités que l'élève doit acquérir) et s'appuyer, le cas échéant, sur des prérequis, qui doivent eux aussi être identifiés.

Il est, par exemple, inutile de proposer aux élèves une accumulation d'activités seulement parce qu'elles sont en lien avec le thème à traiter mais sans avoir défini, au préalable, leur utilité pour la construction des savoirs et l'apprentissage des notions et capacités fixées par le programme d'enseignement.

Il en va de même pour les ressources sélectionnées et les supports retenus pour la séquence.

Quant aux évaluations envisagées (quelles qu'en soient la forme et la nature, qu'elles fassent l'objet d'une note chiffrée ou non), elles aussi répondent à des objectifs qui doivent être pensés *a priori*.

Le jury conseille de ne pas considérer les outils (numériques ou non) et les manuels comme des objectifs ou des éléments nécessaires à tout prix : ce ne sont que des outils, des supports, des aides éventuellement, qui doivent être mis au service de l'apprentissage des élèves.

Le jury précise que, lors de la phase d'entretien, la capacité à accepter les objections, la réactivité, la pertinence des réponses aux questions et la capacité à convaincre sont des éléments importants de l'évaluation.

Enfin, la mission de l'enseignant.e s'inscrit dans un cadre plus large que sa salle de classe : celui de l'établissement d'une part, du service public d'éducation d'autre part.

Ainsi, les candidates ou les candidats peuvent saisir les opportunités que présentent souvent le projet de l'établissement et son règlement intérieur mais doivent aussi tenir compte des

contraintes qu'ils posent. Par ailleurs, l'une des compétences attendues est de "savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations" (cf. référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation). Les candidates ou les candidats doivent donc être particulièrement vigilants dans le choix des ressources sélectionnées et des supports utilisés pour leur séquence (ne pas contribuer à véhiculer des stéréotypes de genre, par exemple).

La lecture des rapports du jury des sessions antérieures et celle du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013¹³) apporte des éclairages utiles pour la préparation de cette épreuve de mise en situation professionnelle et est indispensable.

¹³ Ce référentiel est disponible à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

Nombre de candidats interrogés : 30	
Distribution des notes	
Moyenne de l'épreuve	13,37
Note la plus élevée	20,0
Note la plus basse	0,0
Répartition des notes	
Inférieures à 5	7%
Comprises entre 5 et moins de 8	13%
Comprises entre 8 et moins de 10	0%
Comprises entre 10 et moins de 12	17%
Comprises entre 12 et moins de 15	23%
Égales ou supérieures à 15	40%

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par la candidate ou le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire produit par la candidate ou le candidat.

Un sujet conçu à partir du dossier est proposé par le jury. Il précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé. La candidate ou le candidat dispose de deux heures pour produire une ressource pédagogique.

La prestation devant le jury est organisée en deux temps :

- la présentation par la candidate ou le candidat de ses réponses au sujet et la justification des orientations privilégiées ;
- l'entretien permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité de la candidate ou du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

1. Commentaires sur les prestations

1.1. Composition du dossier

Le jury tient à rappeler aux candidates et candidats qu'ils doivent réaliser une exploitation didactique d'une situation organisationnelle décrite dans leur dossier, et ce, dans un cadre fixé par le jury. Le jury définit d'une part la nature de l'exploitation attendue (support de

cours, application pratique, support d'évaluation avec éléments de corrigé...), mais aussi le thème et le niveau de la classe (par exemples thème du programme de sciences de gestion de terminale STMG spécialité *systèmes d'information de gestion* ou encore module de BTS SIO), et ce, à partir du dossier de la candidate ou du candidat préalablement étudié par le jury. Par conséquent, même si le dossier n'est pas évalué en tant que tel, le jury conseille aux candidates et aux candidats d'apporter une attention et une réflexion toute particulière lors de la constitution de leur dossier.

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la création, par la candidate ou le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Le thème du dossier doit être en rapport avec l'option du CAPET et par conséquent, aborder des problématiques informatiques ou de système d'information.

Un certain nombre de dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les raisons suivantes :

- dossier ne présentant pas une organisation réelle,
- dossier ne traitant pas d'informatique ou de système d'information,
- dossier ne comportant pas de situation organisationnelle et ne présentant aucune problématique de système d'information pouvant donner lieu à une exploitation pédagogique,
- dossier rassemblant une compilation de documents techniques,
- dossier sur le type mode opératoire,
- dossier manquant de contenu technique,
- dossier listant seulement un cahier des charges des solutions à mettre en œuvre dans le cadre d'une refonte ou une évolution du système d'information de l'organisation présentée,
- dossier proposant une leçon détaillée, un support de cours ou encore une liste des modules d'enseignement du BTS SIO.

1.2. Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury

Les candidates et candidats semblent globalement bien préparés. Certaines ou certains d'entre eux avaient particulièrement travaillé en amont cet entretien et prévu des prolongements possibles à partir de leur dossier. Pour autant, même si quelques candidates et candidats ont réalisé des prestations de qualité (maîtrise des contenus scientifiques associés au dossier, connaissance du système éducatif et de ses valeurs, niveau de langage adapté, clarté de la présentation orale, etc.), il n'en demeure pas moins que quelques prestations ne répondent pas aux attentes du jury.

Certaines candidates ou certains candidats consacrent trop de temps à se présenter personnellement ou décrire l'organisation choisie sans tenir compte de la consigne de travail qui leur a été donnée, c'est-à-dire la transposition d'une situation réelle en éléments exploitables dans une situation d'enseignement précisée par le jury.

De plus, peu de prestations présentent un cadrage de la transposition dans une progression pédagogique, avec précision des pré-requis, objectifs pédagogiques, conditions de mise en œuvre, période de l'année scolaire concernée, évaluations envisagées et les difficultés que peuvent rencontrer les élèves.

La transposition didactique demandée par le jury doit donner lieu à la production d'une ressource de nature variée (support de cours, exercice de découverte, exercice d'approfondissement, évaluation). Exemples :

- Programmer dans un environnement de développement associé à un SGBD - Module SLAM3 de BTS SIO
- Extraire et modifier les données d'une base de données - Module SI3 du BTS SIO
- Modifier un schéma de données et l'implantation de la base de données correspondante - Module SLAM1 du BTS SIO
- Configurer les éléments d'interconnexion permettant de séparer les flux - Module SISR2 du BTS SIO
- Installer, configurer et administrer un service - Module SI5 du BTS SIO
- Programmer au sein d'un *framework* - Module SLAM4 du BTS SIO.

Cette année, le jury a pu constater que de réels efforts ont été réalisés par les candidates et les candidats dans la préparation de leur dossier. En effet, dans leur majorité, les dossiers des candidates et candidats admissibles répondaient bien aux exigences de l'épreuve : description d'une situation organisationnelle vécue (soit dans le cadre d'un stage, soit dans le cadre d'une activité salariée), conformément à la définition de cette épreuve du concours.

En revanche, le contenu des dossiers reste très hétérogène : certaines candidates ou candidats ont décrit en quelques pages le système d'information de l'organisation, et plus particulièrement le système technique, d'autres ont présenté de réels projets informatiques menés seule ou auxquels elles ou ils avaient pu participer (étude des besoins, étude de l'existant, planification Gantt, méthode agile, mise en œuvre d'une solution, difficultés rencontrées dans la réalisation du projet...).

En outre, le jury constate que l'hétérogénéité des prestations des candidates ou candidats s'est réduite par rapport aux années antérieures.

Les candidates et candidats semblent également mieux préparés à la présentation de leur transposition didactique et, de fait, vraiment plus à l'aise lors des deux phases de l'épreuve sur dossier. La présentation structurée de la transposition didactique est globalement construite et relativement complète (repérage dans le référentiel des savoirs associés, des pré-requis, des conditions de réalisation, des difficultés pouvant être rencontrées par les élèves ou les étudiants, des liens entre les différents travaux demandés, énoncé des transversalités possibles...). La transposition est souvent de qualité (soulignant un réel travail de préparation en loge), souvent bien réfléchi, répondant pour une grande majorité des prestations à la demande formulée en amont par le jury.

Les principales difficultés rencontrées par les candidates et des candidats restent liées à leur difficulté à justifier leurs choix pédagogiques dans la séquence proposée et à leur méconnaissance du contenu des différentes formations relevant de l'économie et gestion qui ne leur permettent pas d'établir des transversalités pertinentes (systèmes d'information de gestion, management, économie, droit mais aussi français, culture générale et expression, langues...). Ces candidates et candidats ne se sont pas suffisamment documentés pour pouvoir répondre aux questions portant sur la connaissance de l'organisation du BTS *Services informatiques aux organisations* et de la spécialité *Systèmes d'information de gestion* de terminale STMG (disciplines enseignées, nombre d'heures d'enseignement,

découpage de l'année...) ou celles portant sur le profil des élèves accueillis dans les classes.

Une autre difficulté majeure tient dans la difficulté à distinguer les différentes modalités de transposition possibles (exercice de découverte, exercice d'approfondissement, support d'évaluation, etc.).

Quelques candidates et candidats manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et à sa déclinaison dans les différents niveaux de formation (distinction post-bac/pré-bac ; distinction référentiel/programme et compétences/capacités).

Enfin, les candidates et candidats ont parfois montré des lacunes importantes quant aux connaissances de base mobilisées dans les divers enseignements (systèmes d'information de gestion, économie, droit, management, etc.). L'absence de maîtrise des contenus scientifiques nuit à la didactisation de la situation mais aussi à la recherche de transversalités.

Force est de constater que les excellentes prestations reposent sur un dossier riche s'appuyant sur une situation vécue mais surtout sur une transposition didactique très pertinente, avec une effort d'argumentation, une réelle maîtrise des concepts informatiques associés, ainsi qu'à une grande aisance à l'oral et un bon positionnement en tant qu'enseignante ou enseignant.

En revanche, les mauvaises prestations sont dues à une transposition didactique qui ne répond que partiellement voire pas du tout à l'expression du besoin, qui n'utilise pas suffisamment le dossier, à des lacunes importantes en informatique, à un positionnement en tant qu'enseignant.e peu réfléchi et/ou réaliste, et enfin des difficultés à comprendre les questions posées par le jury et à apporter des réponses cohérentes.

Le jury a apprécié que les candidates et les candidats connaissent les acteurs de l'environnement scolaire et institutionnel (exemples : professeur principal, équipe pédagogique, CPE, chef d'établissement...). Toutefois, dans certains cas, ces connaissances mériteraient d'être encore approfondies, notamment sur le rôle des différents membres de l'institution éducative. La connaissance du contenu d'un règlement intérieur, de la procédure de tenue d'un conseil de discipline ou encore l'échelle des sanctions est attendue pour cette épreuve.

Lors de l'épreuve, le jury évalue non seulement la qualité de la transposition didactique effectuée par la candidate ou le candidat et la maîtrise des savoirs disciplinaires liés, mais aussi sa connaissance du système éducatif français et les valeurs portées par l'école : valeurs de la République et laïcité. Ces derniers critères ont été évalués, le plus souvent, au travers de mises en situation proposées à la candidate ou au candidat.

Le jury accorde une importance particulière à la clarté des réponses, à la qualité de l'expression orale et au registre de langue utilisé, à la posture de la candidate ou du candidat et à sa projection dans le métier d'enseignant.e.

2. Conseils aux candidates et aux candidats

Sur la préparation de l'épreuve

Les candidates et les candidats devront, durant leur préparation, renforcer leurs connaissances des programmes de la série STMG, plus particulièrement la spécialité *systèmes d'information de gestion* en classe de terminale STMG et du référentiel des BTS du secteur des services, plus particulièrement celui du BTS *services informatiques aux organisations*.

Le jury conseille vivement aux candidates et candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif. Le jury attend une maîtrise des connaissances de base dans les divers enseignements, notamment ceux des parcours *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux* (SISR) et *solutions logicielles et applications métier* (SLAM) du BTS *Services informatiques aux organisations*.

Sur la composition du dossier

Les dossiers proposés par les candidates et les candidats doivent être suffisamment riches et diversifiés : variété des supports, pertinence des documents, adéquation aux exigences scientifiques du concours, qualité de la rédaction... Ils doivent impérativement présenter un véritable contexte organisationnel, inclure des problématiques d'informatique et/ou de système d'information et ne doivent pas retranscrire un contexte issu d'une ressource existante et disponible sur internet (par exemple des ressources publiées sur le site du réseau de ressources CERTA : cas GSB, cas M2L ...).

Sur le temps de préparation en loge

La candidate ou le candidat devra exploiter l'extrait du programme ou du référentiel fourni, lors de son entrée en loge, pour mettre en œuvre sa transposition didactique.

Elle ou il doit mettre à profit ce temps de préparation pour produire une ou plusieurs ressource(s) sur le thème et le niveau de la classe demandés (par exemples thème du programme de sciences de gestion de terminale STMG spécialité *systèmes d'information de gestion* ou encore module de BTS SIO). Aucun élément ressource, autre que ceux créés par la candidate ou le candidat ou contenus dans le dossier, n'est accepté.

Les candidates et les candidats doivent impérativement exploiter le contenu du dossier et l'intégrer dans la séance/séquence présentée. Le dossier est un outil indispensable au service de la réussite de l'épreuve.

À propos de l'entretien avec le jury à partir du dossier

La présentation de la transposition didactique doit être structurée. La candidate ou le candidat pourra utilement présenter la contextualisation de la situation de travail proposée par le jury, les objectifs généraux et opérationnels rattachés au contexte, la proposition de ressource(s) pédagogique(s) ou d'évaluation, leur exploitation, leur évaluation et leurs transversalités (qui doivent être pertinentes). Les candidates et les candidats devront utiliser un vocabulaire adapté et précis.

Les démarches et l'approche pédagogiques associées aux niveaux d'enseignement, en particulier la démarche technologique dans la série STMG, doivent être connues.

Les candidates et candidats doivent absolument savoir se situer dans l'organisation scolaire et le système éducatif et s'informer sur le système éducatif avant de se présenter au concours et avoir réfléchi sur la pédagogie, la laïcité ou encore la gestion d'un groupe classe. La maîtrise de savoirs scientifiques ne suffit pas.

Les candidates et candidats veilleront également à leur expression, la clarté de leur propos, et à leur attitude.

Pour terminer, il est recommandé à la candidate ou au candidat d'avoir une écoute attentive de sorte à pouvoir faire évoluer sa proposition au fil de l'entretien.

ANNEXE 1 : EXEMPLES DE SUJETS PROPOSÉS POUR L'ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION	D1
OPTION	Informatique et systèmes d'information	
SESSION	2017	
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2	
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)	

Contexte de déroulement

Le candidat ou la candidate est autorisé.e à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.

Elle ou il est autorisé.e à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET

Cadre pédagogique

- **Matière** : Droit
- **Niveau** : Première
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : Lycée général et technologique de l'académie de Limoges, l'établissement est intégré à une cité scolaire qui accueille environ 800 apprenants et qui comprend aussi un collège et un lycée professionnel. La cité est dotée d'un internat de 100 places et l'effectif de l'établissement lui-même est de 342 élèves. L'offre de formation du lycée comprend des enseignements de détermination variés en seconde, les séries S, ES, L et STMG (spécialité systèmes d'information de gestion) du baccalauréat, avec 2 options « lourdes » (Théâtre et Arts Plastiques) et une classe de BTS S.I.O. (Services informatiques aux organisations).

- **Projet de l'établissement** : Le projet d'établissement 2016-2019 du lycée général et technologique s'articule autour de 4 objectifs prioritaires.

Trois axes spécifiques au lycée général et technologique :

1- Rendre l'élève acteur de son parcours

L'objectif du lycée est de développer la capacité de travail des élèves, de les responsabiliser dans la construction et la réussite de leurs parcours scolaires et de citoyens. Les actions prioritaires sont la valorisation de l'engagement individuel des élèves dans et hors de la cité scolaire (formalisation de leur parcours citoyen, création de la fonction d'élève tuteur) et l'amélioration de l'accueil des élèves et des étudiants.

2- Accompagner l'élève vers la réussite

La réussite aux examens de nos élèves et la préparation de leur poursuite d'étude post-bac constituent les priorités de la période à venir pour le lycée général et technologique : mise en œuvre de devoirs surveillés dès la classe de seconde, préparation aux examens sous forme d'épreuves d'entraînement, soutien des élèves en situation de décrochage scolaire et développement d'actions individualisées en classe de terminale comme l'intégration active au programme des Cordées de la réussite.

3- Développer un climat scolaire favorable aux enseignements

L'amélioration du climat scolaire d'un lycée est un facteur important de réussite pour les élèves et de mieux-être pour l'ensemble des membres de la communauté scolaire. Par ailleurs, la sécurisation d'un établissement qui compte 10 bâtiments et 5 accès est une obligation du fait d'un risque croissant de violences aux abords et au sein de l'établissement. Cela repose en priorité sur l'amélioration du cadre de travail et la sécurisation de la cité scolaire (mise en œuvre des préconisations issues du plan particulier de mise en sécurité (PPMS) : exercices incendies, intrusion, risques chimiques) sur l'application stricte de protocoles de contrôle des accès (horaires de grille, badges). Cela repose aussi sur le développement du sentiment de justice en milieu scolaire (formalisation collective, mise en œuvre d'une échelle de punitions, de sanctions, conception et mise en œuvre de modules d'éducation aux médias relatifs au cyber-harcèlement).

Un axe commun à la cité scolaire: développer un projet d'internat ambitieux :

Pour 2016-2019, la politique d'internat a deux objectifs : 100 % de réussite aux examens pour les élèves et étudiants internes et amélioration de la qualité de vie globale des élèves internes.

Par ailleurs, trois actions sont envisagées afin de décliner les priorités du projet d'établissement au sein de l'internat en matière de citoyenneté : formation des nouveaux entrants sur les bons usages d'Internet et des réseaux, développement de réflexes éco-citoyens par la mise en place d'un tri sélectif et aide à la mobilité par le soutien à la préparation au permis de conduire.

- **Caractéristiques de la classe** : La classe compte 28 élèves (8 filles et 20 garçons). La moitié a fait le choix de la filière STMG, l'autre l'a choisie par défaut. La classe est vivante mais les élèves participent peu et le travail personnel en dehors des cours est souvent insuffisant. Le niveau est hétérogène et certains élèves ont des difficultés de concentration.
- **Circonstances** : La classe est divisée en 2 groupes à effectif réduit sur 1 heure. Les 3 autres heures d'économie-droit sont en classe entière. Le cours se déroule le mardi de 10 h 35 à 12 h 25 et le vendredi de 13 h 30 à 14 h 25 en classe entière et le mercredi en effectif réduit (un groupe de 8 h 30 à 9 h 25 et un autre de 9 h 30 à 10 h 25).

- **Éléments du programme déjà traités :**
 - le thème 1 « Qu'est-ce que le droit ? »,
 - le thème 2 « Comment le droit permet-il de régler un litige ? »,
 - le thème 3 « Qui peut faire valoir ses droits ? ».
- **Équipement de la salle :** Les cours en classe entière se déroulent dans une salle banalisée qui permet le travail de groupe, équipée d'un tableau blanc et d'un tableau numérique interactif (TNI) relié au réseau. Les cours en classe à effectif réduit se déroulent dans une salle équipée de 16 postes informatiques reliés au réseau, d'un tableau blanc et d'un TNI lui aussi relié au réseau.

Mise en situation professionnelle et questionnement
--

- **Scénario proposé :** Vous enseignez le droit dans cette classe de première. Dans le cadre du thème 4 « Quels sont les droits reconnus aux personnes ? », vous présentez aux élèves la notion « Les droits de la personne ».
- **Période :** Au retour des vacances d'hiver.
- Vous présenterez un projet de séquence correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
- Votre proposition précisera :
 - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
 - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
 - les supports et outils utilisés notamment numériques,
 - vos propositions en matière d'évaluation,
 - les liens éventuels avec les programmes d'économie, de management des organisations ou de sciences de gestion de la série STMG,
 - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Vous serez amené.e à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Thème	Notions et contenus	Contexte et finalités
<p>4. Quels sont les droits reconnus aux personnes ?</p> <p><i>Durée indicative :</i></p> <p>15 % du volume horaire disponible de l'année (cours et travaux de groupe)</p>	<p>Les droits de la personne</p> <p>Les droits sur les biens : le droit de propriété</p>	<p>Le droit reconnaît aux personnes des prérogatives individuelles, les droits subjectifs, qui leur permettent d'agir en société et d'être protégées. Certains de ces droits, les droits extrapatrimoniaux, sont exclusivement attachés à la personne. Les autres, les droits patrimoniaux, font partie de son patrimoine. Parmi les droits portant sur les biens qui constituent le patrimoine de la personne, le droit de propriété qui se confond avec la chose sur laquelle il porte, revêt une importance économique et juridique particulière.</p> <p>Le droit confère à la personne, par le seul fait de son existence, des droits inaliénables, insaisissables et imprescriptibles. Pour illustrer les caractères et la protection des droits extrapatrimoniaux, on étudie le droit au respect de la vie privée.</p> <p>Parmi les droits patrimoniaux, le droit de propriété est caractéristique du pouvoir juridique le plus complet qu'une personne peut exercer directement sur une chose.</p> <p>Les attributs du droit de propriété et ses caractères sont identifiés dans des situations variées. Les limites apportées au droit de propriété sont illustrées notamment dans le contexte des rapports de voisinage.</p> <p>Le droit de propriété peut porter sur des biens corporels et incorporels. La notion de bien incorporel est appréhendée au travers de l'exemple du droit de la propriété industrielle et plus particulièrement de la marque commerciale.</p>

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION	E2
OPTION	Informatique et systèmes d'information	
SESSION	2017	
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2	
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)	

Contexte de déroulement

Le candidat ou la candidate est autorisé.e à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.

Elle ou il est autorisé.e à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET

Cadre pédagogique

- **Matière** : Économie
- **Niveau** : Première
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : Il s'agit d'un lycée général et technologique situé en Bretagne (académie de Rennes), ouvert en 1986 et dont les effectifs ont fortement augmenté dès 1990 pour atteindre aujourd'hui 900 élèves et étudiants. Le lycée accueille 9 classes de seconde, les séries ES, L et S pour la voie générale, les séries ST2S et STMG pour la voie technologique.

La série STMG de l'établissement comprend deux classes de première et deux classes de terminale respectivement spécialité ressources humaines et communication (RHC) et spécialité SIG (systèmes d'information de gestion). L'établissement propose une poursuite d'études en section de technicien supérieur avec un BTS Assistant de gestion

de PME-PMI et un BTS SIO (services informatiques aux organisations). Le taux d'obtention du baccalauréat avoisine 93 % pour les voies générale et technologique. Le taux d'obtention du BTS Assistant de gestion de PME-PMI est de 89 % depuis 2 ans et 95 % pour le BTS SIO.

- **Projet de l'établissement** : L'axe essentiel est de développer toutes les stratégies qui permettront d'améliorer le travail des élèves pour valoriser leur potentiel.

1/ Individualisation

- Faire évoluer les pratiques pédagogiques, alternant la transmission de connaissances par le professeur et les actions de recherche, d'expérimentation et d'appropriation par l'élève.
- Porter un regard positif afin de valoriser le travail et les progrès en adaptant une notation différenciée selon le projet.
- Différencier les pratiques pédagogiques au sein de la classe en s'appuyant sur une identification précise des besoins personnels des élèves et en impliquant les familles.
- Utiliser les espaces numériques de travail (ENT).

2/ Parcours

- Prendre en compte les compétences et le positionnement des élèves pour les amener à adapter leurs ambitions.
- Travailler à une plus grande égalité filles/garçons.
- Rendre les élèves de 2nde acteurs de leur orientation en développant la notion de contrat entre l'élève et le lycée.
- Travailler avec les familles autour des projets d'orientation des élèves (rencontre individuelle à chaque niveau, fiches de dialogue).

3/ Responsabilisation

- Impliquer les élèves dans les projets du lycée (espace polyvalent, respect de l'environnement, ...).
- Développer l'intégration dans la vie du lycée (intégration des 2ndes ; valorisation de l'estime de soi et des notions de respect ; des temps d'écoute, d'échange ou de médiation).
- Aider les élèves dans leur prise d'engagement (formation des délégués) et les accompagner.
- Positiver les comportements citoyens (prévention, éducation, responsabilisation).

4/ Internationalisation/Ouverture

Ouverture internationale :

- Développer le programme Voltaire avec l'Allemagne.
- Favoriser les stages à l'étranger dans les sections de techniciens supérieurs.
- Initier une semaine thématique chaque année autour d'un pays, d'une culture.

Valoriser l'ouverture aux arts et à la culture :

- Poursuivre les partenariats avec le théâtre, la médiathèque et l'artothèque.

Promouvoir l'ouverture au monde de l'entreprise :

- Développer les visites d'entreprises et stages d'observation (Terminales STMG et secondes).
- Accueillir des professionnels.

- **Caractéristiques de la classe** : La classe compte 34 élèves, 20 garçons et 14 filles. Les élèves de cette classe sont dynamiques et participent activement à l'oral. Ils travaillent sérieusement, s'impliquent et sont globalement concernés par leur réussite et leur orientation. Ils ne sont pas absentéistes. Ils ont toutefois tendance aux bavardages et se déconcentrent facilement.

- **Circonstances** : Le cours d'économie-droit se déroule :

- en classe entière : le lundi de 8 h 30 à 10 h 20, le jeudi de 16 h 30 à 17 h 25,

- en effectif réduit (17 élèves par groupe) : le vendredi, un groupe de 9 h 25 à 10 h 20 et l'autre, de 10 h 35 à 11 h 30.
- **Éléments du programme déjà traités :**
 - le thème 1 « Quelles sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ? »,
 - le thème 2 « Comment se crée et se répartit la richesse ? ».
- **Équipement de la salle :** Les séances en classe entière se déroulent dans une salle banalisée équipée d'un tableau blanc et d'un vidéoprojecteur. Les séances en effectif réduit ont lieu dans une salle équipée de 15 postes informatiques reliés au réseau, d'un tableau blanc et d'un TNI lui aussi relié au réseau.

Mise en situation professionnelle et questionnement
--

- **Scénario proposé :** Vous enseignez l'économie dans cette classe de première. Vous présentez aux élèves le thème 3 « Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ? ».
- **Période :** Deux semaines avant les vacances de Noël.
- Vous présenterez un projet de séquence correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
- Votre proposition précisera :
 - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
 - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
 - les supports et outils utilisés notamment numériques,
 - vos propositions en matière d'évaluation,
 - les liens éventuels avec les programmes de droit, de management des organisations ou de sciences de gestion de la série STMG,
 - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Vous serez amené.e à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Thème	Notions et contenus	Contexte et finalités
<p>III. Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ? (10 %)</p> <p>III.1. L'arbitrage entre consommation et épargne</p> <p>III.2. L'évolution du mode de consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les déterminants de la consommation et de l'épargne. - Le pouvoir d'achat. - Les coefficients budgétaires. - La structure de la consommation. 	<p>Le revenu des ménages se partage entre consommation et épargne en fonction d'un certain nombre de critères dont le principal est le revenu. L'évolution du mode de consommation se traduit par une modification de la part des différents biens et services dans le budget des ménages. Cette évolution peut être contrainte (part de l'énergie) ou révélatrice d'un progrès (dépenses d'éducation ou de santé par exemple).</p> <p>Le revenu disponible se répartit entre consommation et épargne. Cette répartition illustre la résolution du problème économique du ménage, à savoir la recherche de la plus grande satisfaction, par une consommation immédiate ou différée. Les choix de consommation et d'épargne sont déterminés par des critères économiques, sociaux et culturels.</p> <p>Il convient également de mettre en évidence les effets, dans le temps, de l'évolution du pouvoir d'achat sur la structure de consommation des ménages mesurée par les variations des coefficients budgétaires.</p>

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION	M5
OPTION	Informatique et systèmes d'information	
SESSION	2017	
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2	
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes)	

Contexte de déroulement

Le candidat ou la candidate est autorisé.e à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.

Elle ou il est autorisé.e à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET

Cadre pédagogique

- **Matière** : Management
- **Niveau** : Terminale
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- **Spécialité** : Systèmes d'information de gestion (SIG)

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : Le lycée dans lequel vous enseignez se situe dans le département de la Charente (académie de Poitiers). L'établissement scolarise 1 700 élèves dans une soixantaine de divisions (1 300 dans le secondaire et 400 dans le supérieur). Près de 170 professeurs y enseignent.

L'offre de formation est diversifiée : cycle terminal avec les séries ES, L et S de la voie générale et la série STMG avec les spécialités mercatique, GF (gestion et finance) et SIG (systèmes d'information de gestion) ; en enseignement supérieur avec les BTS tertiaires professions immobilières, comptabilité et gestion, assistant de gestion PME-PME ; en classes préparatoires avec le DCG et le DSCG.

Le CDI (centre de documentation et d'information) du lycée est ouvert tous les jours jusqu'à 18 h 30. Il possède une salle dédiée aux travaux de recherche équipée de 35

ordinateurs et une salle de vidéo projection dotée d'un grand écran et de 35 places assises.

Les taux de réussite aux examens sont globalement corrects mais avec de fortes disparités selon les séries (pour la dernière session, le taux dans la série STMG a été de 81 % tandis que le taux des séries de la voie générale a dépassé les 90 %).

- **Projet de l'établissement** : voici un extrait du projet d'établissement du lycée :
 - Assurer les transitions inter cycles pour garantir la cohérence des pratiques** :
 - en consolidant la liaison collèges-lycée,
 - en renforçant la liaison lycée-enseignement supérieur.
 - Assurer une éducation à l'orientation dans une logique de parcours** :
 - en construisant le projet d'orientation de la seconde à la terminale,
 - par la découverte du monde professionnel,
 - en menant une réflexion sur l'AP et l'orientation.
 - Renforcer l'estime de soi et la confiance en soi** :
 - en mettant en place des journées d'intégration,
 - en valorisant les projets des élèves,
 - en préparant les élèves aux examens.
 - Ouvrir le lycée au monde de l'entreprise** :
 - en développant le partenariat avec les entreprises locales,
 - en favorisant les interventions réciproques entreprises/lycée.
- **Caractéristiques de la classe** : La classe compte 35 élèves (6 filles et 29 garçons) dont 4 doublants de terminale. Une partie des élèves s'est orientée dans cette spécialité par défaut. On distingue 3 principaux groupes : les doublants, les garçons non doublants et les filles non doublantes. On constate une prise importante de la parole par les mêmes élèves.
- **Circonstances** : Le cours de management des organisations a lieu en classe entière le mardi matin de 8 h 30 à 10 h 20 et en effectif réduit le mercredi de 15 h 35 à 16 h 30 (groupe A) et de 16 h 30 à 17 h 25 (groupe B).
- **Éléments du programme déjà traités** :
 - les thèmes 1 à 4 du programme de première,
 - le sous-thème 5.1 « Le management peut-il tenir compte de l'intérêt de tous les acteurs de l'organisation ? » du thème 5 « Le management stratégique : les choix en matière d'animation et de mobilisation des hommes ».
- **Équipement de la salle** : Les cours se déroulent dans une salle banalisée, équipée d'un grand écran tactile relié à un ordinateur. Les cours à effectif réduit se déroulent dans une salle équipée de 18 postes informatiques. Tous les postes informatiques ont un accès au réseau pédagogique et un accès internet.

Mise en situation professionnelle et questionnement

- **Scénario proposé** : Vous enseignez le management des organisations dans cette classe de terminale. Dans le cadre du thème 5, « Le management stratégique : les choix en matière d'animation et de mobilisation des hommes », vous présentez aux élèves le sous-thème 5.2 « Comment orienter le management des emplois et des compétences selon les besoins de l'organisation ? ».

- **Période** : Fin septembre, à trois semaines des vacances de la Toussaint.
- Vous présenterez un projet de séquence correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
- Votre proposition précisera :
 - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
 - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
 - les supports et outils utilisés notamment numériques,
 - vos propositions en matière d'évaluation,
 - les liens éventuels avec le programme de systèmes d'information de gestion de la série STMG,
 - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Vous serez amené.e à justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Annexe : extrait du programme de management - cycle terminal de la série STMG publié au B.O.E.N. du 22 mars 2012

Thème	Notions	Contexte et finalités de l'étude
<p>5. Le management stratégique : les choix en matière d'animation et de mobilisation des hommes (36%) Ce thème aborde la diversité des acteurs dans les organisations et les interrelations complexes qu'ils entretiennent. Une fonction majeure du management porte sur l'animation et la mobilisation de l'ensemble de ces acteurs. Sur le plan stratégique, les compétences qui vont définir le savoir-faire de l'organisation sont source d'un avantage concurrentiel. En conséquence, il faut acquérir ces compétences et les préserver tout en s'efforçant de conserver la flexibilité et de limiter les coûts. La politique de rémunération et les autres moyens de motivation du personnel constituent autant de variables stratégiques. La responsabilité sociale de toute organisation est au cœur de ces débats. L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différents acteurs dans les organisations, leurs rôles et leurs intérêts - Identifier les différents types et styles de direction - Déterminer les objectifs d'une politique de l'emploi et identifier ses contraintes - Déterminer les moyens d'une politique de management des compétences et d'adaptation aux besoins de l'organisation - Définir les objectifs et les contraintes d'une politique de rémunération - Identifier les facteurs de motivation - Relier responsabilité sociale et performance d'une organisation 		
<p>5.1 Le management peut-il tenir compte de l'intérêt de tous les acteurs de l'organisation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Dirigeants d'entreprise privée, d'organisation publique, d'association -Styles de direction -Salarié, fonctionnaire, bénévole -Cadre, employé, ouvrier -Délégué du personnel, délégué syndical -Associé, actionnaire, propriétaire -Adhérent 	<p>Les organes de direction ainsi que le statut du dirigeant-manager varient selon les types d'organisations. Le management est exercé avec un certain style qui résulte d'une combinaison de la personnalité des dirigeants et des composantes propres à l'organisation qu'ils conduisent. En matière d'animation et de mobilisation des hommes, le manager doit prendre en compte la diversité des acteurs au sein de l'organisation. Ces acteurs tiennent chacun des rôles dont les objectifs sont à la fois complémentaires et antagonistes. Toutefois, un même individu peut appartenir à plusieurs groupes et tenir plusieurs rôles, ce qui peut être générateur de tensions pour lui-même et pour le groupe. Chaque acteur (individu ou groupe) agit en vue de réaliser au mieux ses objectifs. Le management vise à concilier les objectifs de l'organisation avec ceux de ces différentes parties prenantes.</p>
<p>5.2 Comment orienter le management des emplois et des compétences selon les besoins de l'organisation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences -Marché interne, marché externe -Statut de l'emploi -Flexibilité des ressources humaines 	<p>Les organisations doivent commencer par prévoir les qualifications et les compétences individuelles dont elles auront besoin pour mettre en œuvre la stratégie définie. La gestion stratégique de l'emploi et des compétences consiste à adapter les ressources humaines aux besoins immédiats et futurs de l'organisation tant au niveau quantitatif que qualitatif. Ces compétences pourront être recherchées en interne (recrutement interne et formation continue) ou en externe (recrutement externe). Afin de répondre rapidement aux évolutions de l'environnement, les organisations peuvent recourir à différentes formes juridiques de la relation de travail afin d'accroître la flexibilité.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> -Politique de formation -Responsabilité sociale 	<p>De ce point de vue, la formation constitue une forme d'investissement mais également un axe privilégié pour développer la polyvalence des ressources humaines.</p> <p>La façon de mobiliser les compétences engage la responsabilité sociale de l'organisation.</p>
--	--	--

<p>5.3 Peut-on entretenir durablement la motivation des hommes par la seule rémunération ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Politique de rémunération -Modes de rémunération -Individualisation de la rémunération -Rémunération globale -Facteurs de motivation -Culture de l'organisation -Stress au travail 	<p>La politique de rémunération vise à rétribuer selon un principe d'équilibre contribution/rétribution. Elle est aussi un moyen de mobiliser et fidéliser le personnel pour conserver des compétences clés et assurer une certaine stabilité au sein de l'organisation. Elle doit tenir compte de contraintes diverses : la maîtrise des coûts, la loi et les conventions collectives ainsi que le maintien de la cohésion sociale.</p> <p>De profondes évolutions traversent la politique de rémunération. Elles se traduisent notamment par l'individualisation de la rémunération et la diversification de ses composantes.</p> <p>Si la rémunération est un des facteurs de motivation, le manager doit également veiller à satisfaire les besoins d'appartenance, de reconnaissance et d'épanouissement des individus.</p> <p>La culture de l'organisation permet d'assurer la cohésion de ses membres autour de valeurs partagées. Elle participe à l'implication des acteurs au sein de l'organisation.</p> <p>Cependant, certaines pratiques de management sont génératrices de stress occasionnant de la souffrance au travail dont les manifestations prennent des formes différentes.</p>
--	---	---